Réf. Farde e-Assemblées : 2731262

TRADUCTION

N° OJ : 35

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/09/2026

Objet : Culture.- "Lokaal Cultuurbeleidsplan".- "Stadsmakers 2026".- Diverses associations et particuliers.- Montant total : 20.800,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 77210/33202, 76210/32101 et 76210/33101 du budget ordinaire 2026;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 20.800,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit :

* A l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2026:
1) 2.000,00 EUR à l'asbl "Doolzeewaterhond" pour le projet "Brood & Taferelen";
2) 2.500,00 EUR à l'asbl "Yalla! Play!" pour le projet "Onder de straatstenen, het strand!";
3) 2.000,00 EUR à l'asbl "Oersoep" pour le projet "Eos";
4) 2.500,00 EUR à l'asbl "TransfoCollect" pour le projet "The Brussels Prophetic Street Orchestra";
5) 1.000,00 EUR à l'asbl "Ordo Dialectus Bruxellensis" pour le projet "Workshops over Publieke Ruimte";

* A l'article 76210/32101 du budget ordinaire 2026:
6) 2.000,00 EUR à la srl "MEOW" pour le projet "Koken met het ongeplande";
7) 2.000,00 EUR à la Société en commandite "More is More" pour le projet "More Reps ";

* A l'article 76210/33101 du budget ordinaire 2026:
8) 800,00 EUR au particulier "Canan Capan" pour le projet "Oyali Vrouwenkoor, Zang als brug tussen vrouwen en culturen";
9) 2.000,00 EUR au particulier "Caen Vemba Bunga" pour le projet "Step&Shine";
10) 2.000,00 EUR au particulier "Adriaan Vankeerbergen" pour le projet "Maanstand – live concerts and tape nights";
11) 2.000,00 EUR au particulier "Willem Van Bruwaene" pour le projet "Kebabketjes – Brussel verteld vanuit de snackbar";

Annexes :